

L'édito

Les enjeux de la lutte collective et du syndicalisme dans le contexte actuel

La rentrée 2026 s'est faite dans un contexte particulièrement lourd. Les catastrophes climatiques qui se multiplient, l'état de nos services publics et notamment de l'école, les choix budgétaires qui continuent de peser sur les personnels, mais aussi la menace toujours présente de l'extrême droite peuvent donner à cette reprise un caractère particulièrement inquiétant.

Dans l'Éducation nationale, les difficultés restent nombreuses : manque de personnels, postes non pourvus, classes chargées, conditions de travail dégradées, salaires toujours insuffisants et sentiment, pour beaucoup de collègues, que les réponses apportées ne sont jamais à la hauteur des besoins. Dès la rentrée, l'Intersyndicale de la fonction publique a appelé à la grève pour nos salaires et nos conditions de travail lors d'une grande journée de mobilisation le 29 septembre.

Le mouvement lycéen qui s'est levé depuis plusieurs semaines donne un élan d'espoir nouveau. Ces mobilisations sans précédent fragilisent le gouvernement qui cherche à calmer les jeux par des annonces hors-sol et une justification de la violence policière inadmissible qui s'est abattue cette jeunesse déterminée à se faire entendre. Nous condamnons fermement les violences et apportons toute notre soutien aux personnels touchés.

Nous devons continuer à porter nos revendications pour un autre budget qui ne fasse pas payer aux jeunes, aux services publics, aux retraités-es, ... le poids de la dette.



La journée interprofessionnelle du 5 novembre doit être la suite logique de ce mois de mobilisations qui n'a pas faibli dans notre académie. Elle doit permettre de poursuivre le rapport de force engagé depuis la rentrée.

Dans notre académie, chaque poste défendu, chaque collègue accompagné, chaque intervention dans une instance, chaque mobilisation dans un établissement participe de ce même rapport de force et nous rappellent une chose essentielle : l'action syndicale est utile et l'action collective peut changer les choses.

C'est donc avec cette conviction que nous devons aborder cette nouvelle année scolaire. Dans les établissements, dans les instances et dans les mobilisations, notre force restera celle du collectif. Cette année encore, rien n'est écrit d'avance ! Elle sera celle que nous serons capables d'écrire ensemble.

Bonne rentrée à toutes et tous et bonne année scolaire avec le SNES-FSU !

■ Marion Chopinet & Ramadan Aboudou
Co-Secrétaires Académiques

Sommaire

p.2 Vie syndicale

- Section académique – Qui fait quoi ?
- Permanences syndicales

p.3 La rentrée de la pénurie

- Suppression de postes, une rentrée sous pression : l'urgence
- Etablissements surchauffés : assez d'inaction !

p.4 Politiques éducatives

- Pour un collège émancipateur pour toutes et tous
- Lycée : une rentrée d'austérité et d'affichage

p.5 Carrière, salaires, pensions

- Retraité-es mobilisé-es le 19 novembre
- Salaires : l'urgence de la revalorisation
- Rendez-vous de Carrière : comment contester l'avis final ?

p.6 Actualité — Catégories

- AESH : un statut pour toutes et tous
- AED : le combat continue !
- Psy-EN, DCIO : sur tous les fronts

p.7 Santé, conditions de travail

- PCS : des contractuel-les en difficulté
- Du nouveau pour le TPT et le CM
- Groupe Femmes : le SNES-FSU, syndicat féministe

p.8 Formation syndicale

- La formation syndicale pour toutes et tous !
- Elections professionnelles du 3 au 10 décembre

Vie Syndicale

SNES Aix-Marseille — Qui fait quoi ?

Joindre le SNES-FSU Aix-Marseille

Les militants et militantes du SNES-FSU vous accueillent

du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h30

- ➡ par téléphone : 04.91.13.62. 81/82/84
- ➡ par courriel : s3aix@sn.es.edu
- ➡ sur place :
SNES-FSU AIX-MARSEILLE
12 Place du général De Gaulle
13001 MARSEILLE

Permanences spécifiques :

- ➡ **AED** : LUNDI après-midi
- ➡ **AESH** : LUNDI après-midi
MERCREDI après-midi
- ➡ **CPE** : MARDI après-midi
VENDREDI après-midi
- ➡ **Non-titulaires** :
JEUDI après-midi
- ➡ **PsyEN** : MERCREDI après-midi
- ➡ **TZR** : LUNDI après-midi
- ➡ **Retraite** : JEUDI après-midi
(sur RDV)
- ➡ **Santé** : LUNDI après-midi
& JEUDI après-midi
- ➡ **Stagiaires** :
MARDI après-midi
& JEUDI après-midi

Suite aux élections internes de mai 2024, les instances nationales et académiques ont été renouvelées. Voici les responsables élu-es et de secteurs pour l'académie :

Co-Secrétaires Académiques

Ramadan Aboudou
Marion Chopinet,

Secrétaires Académiques adjoints

Nicolas Bernard-Hayrault
Maria Ignacio
Salima Ouannaï

FTS / Trésorerie

Mélody Martin
Guilhem Paul
Violette Picard

Sections Départementales

S2-13 Nicolas Bernard-Hayrault
Sophie Bietrix
Léa Comushian
Elise Kahlat

S2-04 Eric Gauthier
Anne-Marie Lasfargues
Lionel Lasfargues

S2-05 Philippe Brenier
Yann Defontaine

S2-84 Gilles Aumjaud
Salima Ouannaï

Le **Bureau académique**, pour le mandat 2024-2027, est composé de

R. Aboudou, N. Bernard-Hayrault, M. Chopinet, Y. Defontaine, E. Gauthier, M. Ignacio, M. Le Guilloux, M. Martin, S. Ouannaï, G. Paul, A. Sandamiani, J. Melère, F. Balliot, S. Bartet, A. Buccieri, P. Brenier, A. Dessalles, C. Giraud, E. Kahlat, A-M. Lasfargues, P. Prigent, A-S. Sidani, J. Weisz, M. Alauzet.

Communication / Publications

FTS, Ramadan Aboudou, Maria Ignacio, Salima Ouannaï, Anne-Sophie Sidani

Emploi – Statuts – Carrières

Léa Comushian, Mélody Martin, Romain Rouzaud, Anne-Sophie Sidani, Julien Weisz

Catégories

- **Psy-ÉN** : Anna Buccieri
- **CPE** : Ramadan Aboudou, Idrissa Diagola
- **AED** : Chloé Brémond, Elise Kahlat, Juliette Pioli
- **AESH** : Idrissa Diagola, Dounia El Jaouhari
- **Non-titulaires** : Jocelyne François

Santé Alain Durante, Maria Ignacio, Aida Kharkhache

Collèges Nicolas Bernard-Hayrault

Lycées Maria Ignacio, Salima Ouannaï

Stagiaires – Entrée dans le métier

Léa Comushian, Idrissa Diagola, Mélody Martin, Romain Rouzaud, Anne-Sophie Sidani

Contenus Marion Chopinet

Formation syndicale

Salima Ouannaï

Retraites / Retraité-e-s

Annie Sandamiani

De nouvelles élections internes sont prévues en mai 2027, après les congrès académique et national.

■ Mélody Martin



La rentrée de la pénurie

Suppression de postes, une rentrée sous pression : l'urgence à Aix-Marseille

Le MEN a justifié pour cette rentrée des suppressions de postes massives, sur la base de l'argument fallacieux que la baisse démographique ne touche pas encore le second degré à Aix-Marseille.

Comme lors des rentrées précédentes, il n'y aura donc pas un ou une enseignant-e devant chaque classe. Ces suppressions de moyens ont pour corollaire immédiat aussi une hausse

des effectifs par classe. Pourtant, le SNES-FSU était intervenu auprès de l'administration pour exiger que la baisse démographique soit au contraire une opportunité de permettre une baisse des effectifs par classe.

Des manques importants et inacceptables se font sentir dans les équipes éducatives : assistante sociale, Psy-EN. Enfin, le manque d'AESH dans les établissements se révèle criant et nombre d'élèves ne pourront être accompagnés. La restriction des notifications MDPH ne suffit pas à masquer le manque d'AESH.

Il est urgent de donner au second degré les moyens de fonctionner !

■ Marion Chopinet

Non renouvellement Les personnels non-titulaires paient le prix fort !

Les personnels non-titulaires paient le prix fort de la réforme de la formation initiale, du double concours et des choix politiques de suppressions de postes : de nombreux contrats ne sont pas renouvelés pour les personnels en CDD. Or une interruption de contrat de plus de quatre mois peut entraîner la perte de l'ancienneté acquise pour l'accès au CDI.

Le SNES-FSU Aix-Marseille a interpellé le rectorat pour exiger des explications et une attention aux situations des personnels touchés.

■ Jocelyne François



Établissements surchauffés : assez d'inaction !

Depuis mai, de nombreux personnels de notre académie ont rempli des fiches de signalement pour alerter sur les conditions de travail liées aux fortes chaleurs.

La rentrée a été tout aussi chaude. Les épisodes de canicule se multiplient.

Pourtant, du côté du ministère, l'inaction et l'impréparation demeurent. Les coupes budgétaires aggravent la situation : le plan d'urgence de 50 milliards d'euros annoncé en juillet a été ramené à 10 milliards à la rentrée.

Dans les établissements, l'adaptation reste quasi inexistante. Le renvoi aux solutions locales ne peut pas être une réponse : il n'est pas acceptable qu'un établissement ferme pour canicule tandis que celui d'à côté reste ouvert.

Le SNES-FSU exige des mesures concrètes et urgentes pour protéger personnels et élèves, un budget à la hauteur des enjeux et un véritable plan national de rénovation thermique du bâti scolaire.

■ Salima Ouannai



Politiques éducatives

Pour un collège émancipateur pour toutes et tous !

Depuis plusieurs années, déjà, le collège subit des attaques qui le désorganisent et veulent modifier profondément son organisation : attaques contre l'idée d'un collège pour tous et toutes, qui rentabilisent les moyens et imposent des dérives managériales dangereuses.

Cette rentrée n'échappe pas à la règle. Si le SNES-FSU a réussi à rendre les groupes de niveau facultatifs, cela ne suffit pas. Il faut supprimer toute velléité de trier les élèves ! La réussite des élèves ne peut être jugée à l'aune de leurs résultats à un examen. Il ne faudrait pas utiliser la baisse de réussite au DNB pour mettre à mal le collège unique et trier les élèves au plus tôt.

Au collège, les moyens d'enseignement diminuent année après année, ne permettant plus d'aider suffisamment les élèves en difficulté. Les effectifs par classe sont pléthoriques. Il faudrait 56 postes supplémentaires pour retrouver le taux d'encadrement de 2027 dans les Bouches-du-Rhône.

Le SNES-FSU porte un autre projet pour le collège ambitieux, émancipateur, inclusif qui permette la poursuite de toutes et tous vers le lycée.

■ Nicolas Bernard-Hayrault

Attention ! Expérimentation !

Le département du 05 vit une expérimentation sur la répartition des moyens, méthode basée sur des « remontées de terrain » : chef-fes d'établissement et collectivités locales.

Les syndicats sont absents de la discussion : peu de précisions du DASEN, pas de CSA de rentrée.

C'est une menace pour l'unité du service public et l'occasion pour les collectivités, aux ambitions parfois douteuses, de faire de l'ingérence dans l'éducation.

Enfin c'est la menace d'élargissement et d'assouplissement de nos missions, voire d'une territorialisation du 2nd degré.

■ Yann Defontaine

Manuels scolaires : l'État doit garantir les moyens

Dans de nombreux collèges de l'académie, tous les manuels scolaires ne seront pas financés, alors que de nouveaux programmes sont entrés en vigueur. La dotation de l'État ne permet de remplacer qu'une seule collection. Interpellé, le rectorat renvoie les établissements vers des « reliquats »... qui n'existent pas. Les crédits étaient déjà insuffisants en 2025 pour financer les nouveaux programmes de sixième. Résultat : les équipes doivent faire des choix impossibles. Certaines classes disposent de manuels dans certaines disciplines, tandis que dans d'autres, ils restent en salle de classe ou ne sont tout simplement pas distribués. Une situation qui creuse les inégalités entre établissements et territoires.

Dans les lycées, la région académique finance les manuels, mais cherche à réduire les dépenses en rognant les enveloppes. Des rallonges restent possibles sur demande, mais certains lycées se retrouvent encore sans manuels à la rentrée.

Le SNES-FSU Aix-Marseille exige que l'État garantisse le financement des manuels pour tous les niveaux, dans tous les établissements. L'accès aux manuels ne peut pas dépendre du budget local.

Lycées : une rentrée d'austérité et d'affichage

Encore une fois, la pénurie de moyens impacte cruellement les lycées. Les effectifs de classe et dans certaines spécialités explosent, des enseignant-es manquent à l'appel, les vies scolaires sont en sous effectifs, le nombre restreint d'AESH ne permet pas d'accompagner les élèves...

Ainsi, les restrictions budgétaires dégradent les conditions de travail des personnels et des élèves. Les réponses du ministère à cela sont déconnectées : interdiction des téléphones portables dont la gestion est renvoyée au local ce qui détériore le climat scolaire, fouilles de sacs et climat de suspicion vis à vis des élèves.

Les lycéen-nés mobilisé-es en ont aussi assez ! Ils et elles portent une grande partie de nos revendications, raison pour laquelle le SNES-FSU est à leur côté y compris par la grève pour qu'ils et elles puissent exercer leur droit.

■ Marion Chopinet
Maria Ignacio



Carrière - Salaires - Pensions

Rendez-vous de carrière Comment contester l'avis final ?

Vous avez un avis final en incohérence avec les items du compte rendu ?

Vous voulez signaler une problématique dans l'évaluation chef d'établissement ou IPR ?

Vous avez tout simplement un avis final qui ne correspond pas à votre engagement au quotidien ?

Contestez ! Le SNES-FSU vous accompagnera à chaque étape, du recours à la saisine de la CAPA, et vous représentera en commission paritaire. Nous obtenons chaque année la réévaluation de 50% des collègues qui nous saisissent. **Aussi n'abandonnez pas en cours de procédure, et faite confiance au SNES-FSU !**

Rendez-vous sur notre site pour le détail de la procédure.



■ Julien Weisz

Retraité-es mobilisé-es le 19 novembre

Les attaques pleuvent sur les retraité-es, régulièrement accusé-es d'être des nanti-es refusant de participer aux « efforts indispensables ». A travers ce discours stigmatisant se dessine une remise en cause du droit fondé sur le travail pour toutes et tous, et sur le statut pour les fonctionnaires.

Mobilisé-es le 29 septembre avec les actives et actifs pour les salaires et la défense d'un service public porteur de progrès social pour les agent-es comme pour les usager-es, à rebours du chantage à la dette, les retraité-es seront encore dans la rue le 19 novembre pour revendiquer a minima l'indexation des pensions sur l'inflation telle que prévue par le code de la Sécurité Sociale, et au-delà une véritable revalorisation.

Carrières, salaires, pensions sont des axes constants de notre action syndicale et la défense de notre système par répartition est au cœur de notre syndicalisme de transformation sociale : nous le porterons dans le cadre des élections professionnelles.

Stages

**Je prépare ma retraite
ou ma retraite progressive**

en novembre et décembre

(voir page 8) :

inscrivez-vous !

■ Annie Sandamiani

Salaires : l'urgence de la revalorisation

La question salariale ne peut plus attendre. Depuis des années, les personnels de l'Éducation nationale subissent un décrochage continu de leur pouvoir d'achat. Entre 2020 et 2026, la valeur du point d'indice n'a progressé que de 5 % quand les prix ont augmenté de 21 %.

Pourtant, malgré l'urgence, le gouvernement persiste dans le gel du point d'indice et refuse d'engager une véritable politique de revalorisation. Ce choix pèse directement sur les traitements de toutes et tous et accentue le déclassement de nos métiers.

Pour le SNES-FSU, les réponses ne peuvent passer ni par les primes, ni par le « travailler plus pour gagner plus », ni par des contreparties supplémentaires. Il faut des mesures générales : augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, indexation sur les prix et reconstruction des grilles indiciaires

La mobilisation doit permettre de remettre les salaires au cœur des choix budgétaires. La revalorisation, c'est maintenant !

■ Ramadan Aboudou

Mutations 2027



Actualités - Catégories

AESH : un statut pour toutes et tous !

La mobilisation syndicale a contraint le ministère à ouvrir des discussions sur la création d'un statut. C'est une avancée, mais rien n'est acquis.

Le SNES-FSU revendique un corps de fonctionnaires de catégorie B pour toutes et tous les AESH, avec un temps complet à 24h par semaine, une carrière et une revalorisation salariale.

Le ministère envisage actuellement de

ne titulariser que 10 à 20% des AESH principalement les AESH référent-es.

Malgré l'absence de tout bilan officiel, la généralisation des PAS se poursuit à marche forcée, une expérimentation de rattachement des AESH à un établissement unique a même était lancée dans plusieurs départements sans aucune communication.

Nous exigeons la fin des PIAL et PAS, qui dégradent les missions d'AESH et l'obtention d'un véritable statut, d'un salaire digne et de meilleures conditions de travail.

■ Dounia El Jaouhari

AED : le combat continue !

En cette rentrée 2026, de nombreux AED n'ont pas été renouvelé-es, souvent sans explication. Pour celles et ceux proches de la CDIsation, le combat est encore plus rude : certain-es chef-fes d'établissement et le rectorat évoquent des quotas déjà atteints en vie scolaire pour refuser le CDI. **Hors soyons clairs, il n'y a aucun quotas !**

d'ancienneté et l'ouverture de négociations sur leur grille salariale.

Pour obtenir des garanties, on doit s'unir en collectif. Les AED aussi peuvent se syndiquer.

Au SNES-FSU, il existe une caisse de solidarité pour permettre aux salaires les plus bas de supporter le coût des grèves quand elles sont nombreuses.

Cette précarité ne peut plus durer. Le SNES Aix-Marseille exige le respect des droits, sur la CDIsation des AED ayant 6 ans

Mobilisons nous toutes et tous !

■ Chloé Brémont
Juliette Pioli



PsyEN, DCIO : sur tous les fronts

Après la fermeture du CIO de Gardanne l'an dernier, la rentrée 2026 confirme la dégradation des conditions d'exercice dans l'académie : moyens humains insuffisants, bureaux manquants dans les CIO comme dans les établissements, équipements informatiques retirés dans certains CIO.

Parallèlement, les sollicitations institutionnelles et les pressions sur les pratiques professionnelles se multiplient.

Combien de temps va-t-on demander toujours plus aux personnels avec toujours moins de moyens ?

Lors des élections professionnelles, le SNES-FSU portera la défense des missions des PsyEN et les moyens nécessaires à leur exercice.

Rendez-vous le 24 novembre
au stage FSU PsyEN :

« Bientôt les 10 ans du corps unique :
état des lieux et perspectives ».

■ Anna Buccieri

Santé - Conditions de travail

PSC : Des contractuel·les en difficulté à cette rentrée

Un dysfonctionnement organisationnel non anticipé par notre administration pénalise les personnels contractuels en transfert de contrat (passage d'un CDD à un CDI par exemple), ils et elles ne sont plus affilié·es à la PSC collective depuis le 31 août. Ils et elles doivent avancer leurs frais de soins et seront remboursé·es rétroactivement.

La MGEN indique que cette situation est liée à la transmission tardive des fichiers par le ministère.

Le rectorat d'Aix-Marseille affirme que les remontées ont été effectuées dans les délais.

Ce jeu de ping-pong est insupportable, particulièrement pour des personnels souvent parmi les plus précaires. Le SNES-FSU exige que tout soit mis en œuvre pour rétablir leur couverture santé dans les meilleurs délais.

■ Alain Durante

Prévoyance Les conséquences du découplage

Face au peu d'adhésions à un contrat de prévoyance individuel ou collectif le ministère a repoussé au 1er mai 2027 l'adhésion à la prévoyance du contrat collectif sans questionnaire de santé. Nous mesurons ici les dégâts du découplage entre santé et prévoyance, voulu par le gouvernement.

Le SNES-FSU demande qu'un recouplage santé-prévoyance soit au cœur des prochaines négociations sur le renouvellement de la protection sociale complémentaire collective.

Du nouveau pour le Temps Partiel Thérapeutique et le Congé Maladie

En pleine période estivale, le 29 juillet, le gouvernement a décidé de publier le décret n° 2026-705 qui remet en cause plusieurs garanties en matière de temps partiel thérapeutique et de congés maladie. Les dispositions relatives au temps partiel thérapeutique sont entrées en vigueur dès le 1er août 2026 et le 1er septembre pour les arrêts maladie.

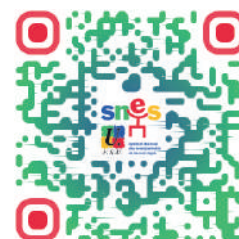
Les changements pour le temps partiel thérapeutique concernent le délai de

réponse de l'administration, qui dispose maintenant d'un délai de 30 jours pour se prononcer, et renforcent le contrôle médical. Cependant le TPT pourra être accordé pour un an dès la première demande. Le décret précise par ailleurs les conditions de refus.

D'autre part, les arrêts de travail devront être établis pour une durée maximale de 31 jours pour une première prescription et de 62 jours pour une prolongation.

Le SNES-FSU dénonce cette méthode et ce recul des droits des personnels.

Vous pouvez contacter le secteur santé qui vous accompagne dans vos démarches.



■ Maria Ignacio
Aïda Kharkhache

Le SNES-FSU, syndicat féministe !

Au SNES-FSU Aix-Marseille, notre groupe Femmes porte les combats féministes au cœur de l'activité syndicale : au travail, dans les carrières et dans nos luttes quotidiennes.

Nous sommes pleinement engagées contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) au travail et pour l'égalité professionnelle. Stages syndicaux, actions de sensibilisation, réflexion sur l'EVARS : nous nous formons, nous nous organisons et nous agissons.

Dans le contexte politique actuel, ce combat est plus que jamais nécessaire. L'École doit être un lieu d'émancipation, de lutte contre toutes les discriminations et de refus de la domination masculine. Alors que les femmes représentent 71% des personnels de l'Éducation nationale,

nous refusons les inégalités, les violences et les régressions sociales.

Le SNES-FSU poursuivra son combat pour une véritable égalité entre les femmes et les hommes, contre toutes les discriminations et pour les droits de toutes et tous.



Le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, mobilisons-nous massivement dans les manifestations et rassemblements !

■ Groupe Femmes
du SNES-FSU Aix-Marseille

Formation syndicale

La formation syndicale pour toutes et tous !

Le **SNES-FSU Aix-Marseille** propose un plan de formation syndicale riche pour tous les personnels de l'académie professeur-es, CPE, PSY-EN, AED et AESH syndiqué-es et non syndiqué-es.

La formation syndicale permet de renforcer notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale avec des stages sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'égalité professionnelle, la lutte contre l'extrême droite ou encore l'urgence écologique.

Des stages qui permettront de mieux connaître vos droits et ainsi de se former sur la lutte au quotidien dans un contexte d'attaque de plus en plus forte, de néo-management voire d'autoritarisme de chef-fe d'établissement.

Des journées de formation syndicale autour des enjeux d'actualités en collège et lycée, des contenus disciplinaires, des pratiques pédagogiques et professionnelles seront l'occasion d'échanger sur ce qui est au cœur de nos métiers.



L'année dernière, les stages du **SNES-FSU Aix-Marseille** ont réuni plus 1800 collègues. N'hésitez pas, rejoignez-nous !

■ Salima Ouannai



Le saviez-vous ?

LA FORMATION SYNDICALE EST UN DROIT : n'hésitez pas !

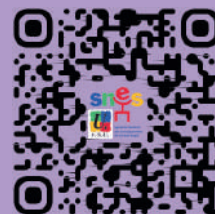
Chaque agent-e, titulaire ou non, a droit à 12 journées de formation syndicale par an.

Pour participer, il vous suffit de déposer auprès de la direction de votre établissement, une demande d'autorisation d'absence, au moins un mois avant la date du stage.

Programme 2026-27



RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS



Du 3 au 10 décembre 2026, votez SNES, votez FSU !

En choisissant le **SNES-FSU**, vous faites le choix d'un syndicat indépendant, combatif et solidaire, qui agit chaque jour pour défendre les personnels et le service public d'éducation.



Rendez-vous de carrière, conditions de travail, moyens, mutations, situations de conflit dans les établissements, stages syndicaux... Tout au long de

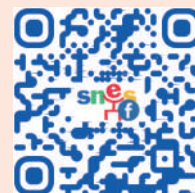
l'année, le **SNES-FSU** vous informe, vous accompagne, intervient dans les instances et défend vos droits.

Plus la participation sera forte, plus le **SNES-FSU** et la **FSU** disposeront d'une représentativité importante pour porter vos revendications face à l'administration.

Voter **SNES-FSU**, c'est renforcer notre capacité à défendre chaque collègue, mais aussi à mener les combats collectifs pour nos métiers, nos conditions de travail et le service public.

Du 3 au 10 décembre, faisons entendre notre voix : votons SNES-FSU !

À consulter régulièrement



www.aix.snes.edu

[@SNESAixMarseille.bsky.social](https://twitter.com/SNESAixMarseille.bsky.social)

[@snesfsuaixmarseille](https://www.instagram.com/snesfsuaixmarseille)

Journal académique du **SNES-FSU Aix-Marseille**

12 Place du Général De Gaulle – 13001 Marseille / Tél : 04 91 13 62 81/82 – s3aix@snes.edu

Directeur de publication : Ramadan Aboudou

Comité de rédaction : Marion Chopinet, Maria Ignacio et Salima Ouannai – Maquette : Mélody Martin

Imprimeur : IGS – BP 44 – Zac de Rigoulet – 47552 BOE Cedex

Périodique inscrit CPPAP 0727 S 05476

Dépôt légal : 12 décembre 2024 - ISSN 3074-6175 - Tiré à 4000 exemplaires – Abonnement : 12€

